

Journal communautaire
de Sherbrooke

Tirage 8 000 copies

E N T R É E

LIBRE

GRATUIT

Volume IV, N° 5

10 décembre 1989



SOMMAIRE. . . .CENTRE-VILLE, OÙ IRONT LES JEUNES ? P. 3 TRAFIC DE LA DROGUE P. 8 . . .

ÉDITORIAL

PUBLICITÉ

SEXE À VENDRE

Approchez ! Approchez ! En vente aujourd'hui, un beau p'tit corps avec, en prime, notre produit et service à rabais.

Bon, voilà que la gang d'ENTRÉE LIBRE part en peur et exagère encore avec leurs histoires de sexisme dans la publicité. Et pourtant...

Si le mouvement féministe avait fait reculer la publicité sexiste dans les années 60 et 70, voilà que surgissent à nouveau les vieilles images de chars/bières/jeans/services à vendre en utilisant le corps de la femme. Bon, le doute s'installe...

Quelques scénarios

À visionner les images de femmes, les seins gonflés, tirer sur une corde pour vous donner soif ... de bière.

À voir la motocyclette prendre le corps d'une femme pour piste de circulation.

À constater qu'une telle sorte de jeans a l'effet d'agenouiller la femme devant l'homme.

À prendre le corps sculptural d'une femme, sans tête, pour vanter le travail d'une compagnie de carrosserie automobile sur un calendrier, on peut se poser des questions.

Bien sûr, les quelques exemples mentionnés demeurent limités par rapport à l'ensemble de la publicité sexiste au Québec et nous sommes persuadés que vous en avez plusieurs autres en tête. Certaines personnes nous répondront que la situation est tout de même moins pire qu'ailleurs dans le monde et plus particulièrement dans les pays européens et aux USA. Cela est exact.

Cependant, ce qui nous inquiète ici, c'est le retour en force de ce type de publicité et ce, appuyé par un vent de valeurs plus traditionnelles véhiculées de plus en plus dans l'ensemble de la société voulant faire des femmes des citoyennes de seconde zone.

Pour nous, le retour de la publicité sexiste renforce l'image des femmes soumises, provocantes, allumeuses bref, des femmes objets. En ce sens, nous dénonçons les compagnies publicitaires et les compagnies des produits concernés utilisant encore le corps de la femme pour vendre un produit ou un service. Dans le même sens, nous soutenons les organismes qui effectuent des démarches pour le retrait de certaines publicités particulières.

Nous appelons donc nos lectrices et lecteurs à adresser leurs plaintes au Conseil du statut de la femme pour dénoncer ce type de publicité dégradante et rétrograde.

L'équipe de la rédaction

S'ABONNER C'EST
SE DONNER LES MOYENS
DE MIEUX S'INFORMER

Abonnement régulier 12,00 \$
Abonnement de soutien 15,00 \$
Institution 20,00 \$
Don \$

Ci-joint un chèque ou mandat-
poste au montant de _____ pour _____
abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317,
Sherbrooke, Québec J1H 4Z4

Nom _____ Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____

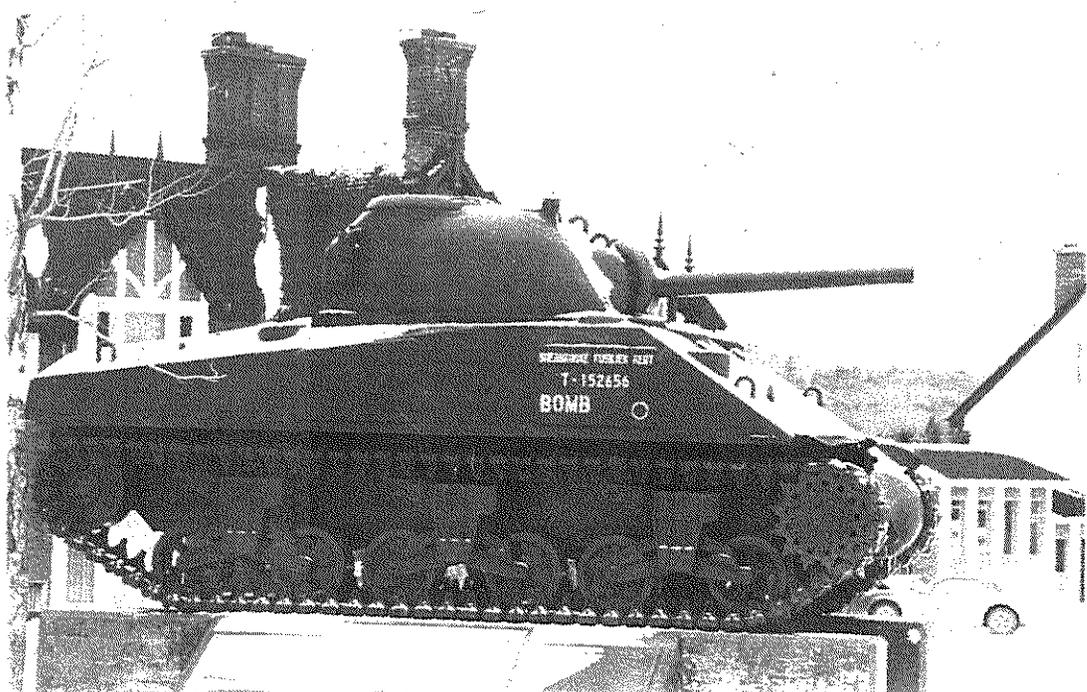


Photo : Denis Malouin

Bonjour,

Nous sommes 9 étudiants de l'école alternative. Nous faisons un projet pour changer le nom du Champ-de-Mars pour le Champ-de-la-Paix parce que Mars est le dieu de la guerre en mythologie romaine. Nous avons écrit des lettres au maire, au président de la commission scolaire catholique de Sherbrooke, Jacques Desjardins et à plusieurs autres. Nous avons gagné un trophée au gala de la fierté. Nous avons envoyé des pétitions dans toutes les écoles de Sherbrooke en appui à notre projet.

Alexandre Jobin Lawler
Sébastien Archambault
Jean Philippe Marcote

Vincent Merrien
David Charniak
Daphnée Doré

Christine Butler
Laurence Fournier
Émilie Fortin

COMMENTAIRE

PAS ENCORE LE TEMPS DES FÊTES !

Les citrouilles à peine disparues, les costumes de Batman tout juste entreposés, que les guirlandes et les pères Noël ont fait leur apparition dans ma boîte aux lettres pour me rappeler la longue liste des gens à qui je devais faire un cadeau cette année; mes parents, ma soeur, mon chum, mon co-locataire, mon oncle, ma tante, ma grand-mère. Hon ! Pis mes amis, mes amies, mes deux chats...

Heureusement que les grands magasins y ont pensé, eux autres : "Tout pour l'homme de votre vie"; "L'indispensable pour madame"; "La trouvaille pour votre party de bureau"; "Noël à bas prix". Tout ça à partir d'aussi peu que 29,99 \$.

D'ailleurs, l'amour n'a pas de prix...

Sauf que si l'amour n'a pas de prix, moi j'ai pas d'argent. Il me semble que je viens tout juste de finir de payer mes cadeaux de l'année passée. Qu'à cela ne tienne ! Je vais me prendre une carte de crédit. Avec quelques schlick-schlick par-ci par-là, l'amour sera sauf. Après tout, ça arrive rien qu'une fois par année !

Ce qui va durer toute l'année par contre, c'est le rattrapage qu'il faudra que je fasse pour payer tout ça. Ouch ! J'ai pas vraiment les moyens... Eh que j'hais ça les Fêtes ! Ça m'enlève le goût de fêter. Fêter quoi, d'ailleurs ? Les profits des commerçants ? L'endettement des petites gens ?

Non, c'est dit. Cette année, j'embarque pas dans le rêve que j'ai pas les moyens de me payer. Puisque Noël c'est la fête de la sérénité, je vais me faire le cadeau de m'en offrir toute l'année. Le rêve d'une semaine des marchands ne sera pas mon cauchemar pour le reste de l'année. Et tant pis pour mes chats, ils se contenteront des restes de table ! Messieurs les commerçants, les profits que vous retirez de la période des Fêtes, vous devrez les faire sans moi cette fois. Je serai trop occupée à organiser un party de Noël abordable pour aller courir vos magasins. Au fait, que diriez-vous de commercialiser le pâté chinois aux atocas ?

Anne-Marie Aduriz

Collaborateurs - Collaboratrices :

Anne-Marie Aduriz
Carmen Aduriz
Tristan Batko
Manon Ann Blanchard
André-Gilles Brodeur
Pierre Felteau
Thérèse Fournier
Normand Gilbert
Mario Grenier
Marco Labrie
Serge Laframboise
Guy La Rochelle
Denis Malouin
Benoit Martin
Patrick Nicol
Alain Poirier
Roger Riendeau
Diane Ross
Jacinthe Thibault
Luc de Sac
Jean Vigneux



Éditeur: La Voix Ferrée
Impression: Communication
des Cantons inc.

Photocomposition:
Photo-comp Express

Distribution:
Distributions
Publicitaires Estrie

ENTRÉE LIBRE EST UN BIMESTRIEL PARAISSANT SIX FOIS AN. LE TERRITOIRE COUVERT PAR SA DISTRIBUTION GRATUITE EST DÉLIMITÉ PAR LES RUES QUEEN ET ST-JOSEPH À L'OUEST, LE PHARE AU SUD ET LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS À L'EST.

ENTRÉE LIBRE DESSERVIRA PRIORITAIREMENT LES INTÉRÊTS DES GENS MOINS FAVORISÉS ÉCONOMIQUEMENT, SOCIALEMENT, CULTURELLEMENT, POLITIQUEMENT ET QUI NE POSSÈDENT PEU OU PAS DE POUVOIR RÉEL DANS LEUR MILIEU DE VIE. LE JOURNAL SE VEUT UNE ALTERNATIVE AUX JOURNAUX EXISTANTS. IL FAVORISERA LA CIRCULATION DU POINT DE VUE DES ORGANISATIONS LUTTANT POUR L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL. ENTRÉE LIBRE PRIVILÉGIERA L'EXPRESSION DES GENS AYANT PEU OU PAS ACCÈS AUX MÉDIAS TRADITIONNELS. LES BUREAUX DU JOURNAL SONT SITUÉS AU 187 DE LA RUE LAURIER, LOCAL 317, AU 3^e ÉTAGE, SHERBROOKE, J1H 4Z4 - TÉL.: 821-2270. TOUS LES PROJETS D'ARTICLE PRÉSENTÉS SERONT ÉTUDIÉS.

Les jeunes du Centre-ville

Selon les dirigeants de la Sidac du centre-ville, les jeunes sont des personnes indésirables. Un projet de règlement pour limiter les heures d'opération des commerces d'arcades (établissements où on peut jouer aux jeux électroniques, au billard ou aux "pin-balls"), vise concrètement à éliminer les jeunes du centre-ville hors des heures d'ouverture des magasins.

En fait, selon un dirigeant de la Sidac, ces établissements permettraient le regroupement de jeunes, ce qui ferait augmenter la circulation de drogue et permettrait d'autres activités portant atteinte aux bonnes mœurs. Mais ce n'est pas la première fois que les patrons des commerces du centre-ville tentent d'éliminer les regroupements de jeunes. À plusieurs reprises, ils ont demandé aux forces policières d'augmenter leur surveillance et leur sévérité face aux jeunes. Un règlement municipal, adopté il y a plusieurs années, empêche tout regroupement au centre-ville et oblige les gens à circuler.

Plusieurs jeunes nous ont confirmé que non seulement le règlement municipal est appliqué de façon arbitraire par les forces de l'ordre, mais que plusieurs policiers n'hésitent pas (quand ils n'y prennent pas plaisir) à bousculer et frapper des jeunes pour les faire circuler. Les arcades sont devenues rapidement les asiles du centre-ville. Ce sont les seuls lieux où des jeunes peuvent, sans trop de contraintes, se rencontrer ou s'amuser au centre-ville.

Déjà, il y a plusieurs semaines, le conseil municipal se prononçait en faveur d'un règlement interdisant l'ouverture de nouveaux établissements du genre "arcades" au centre-ville. Le nouveau projet de règlement vise, à toutes fins pratiques, à éliminer à moyen terme ces établissements du centre-ville.

Mais où iront les jeunes ?

La travailleuse et le travailleur de rue de Sherbrooke lançaient un cri d'alarme par le biais des médias suite au dépôt du projet de règlement. "Où iront les jeunes ?" demandaient-ils. Car ce qu'il faut comprendre, c'est que les jeunes du centre-ville, si on ferme les arcades, continueront à vouloir se rencontrer et s'amuser; et ils continueront à se tenir près du centre-ville où il n'y a aucun lieu d'accueil pour celles-ci et ceux-ci.

Que feront-ils quand il n'y aura plus lieu où elles et ils peuvent se rencontrer ? Iront-ils et elles "vagabonder" dans les rues ou dans les parcs ? Et si encore les parcs pouvaient les accueillir, mais ceux-ci ferment à 11 h ! Après cela, les policiers rappellent.

Solution ?

Bien sûr, il ne s'agit pas ici d'encourager le commerce des arcades. En fait, si le projet de règlement visait réellement à régler les problèmes de drogue ou de mœurs au centre-ville, on devrait d'abord commencer par y interdire la prostitution qui y est fort évidente; par interdire le jeu du

style "poker" qui continue, malgré son illégalité, à emplir les dépanneurs et les bars. Mais là on s'attaquerait à un autre public, plus âgé, plus riche et ce n'est peut-être pas cela qu'on vise... Quand au trafic de la drogue, ce n'est pas aux jeunes qu'il faudrait s'en prendre, ça tout le monde le sait !

Le conseil municipal devrait peut-être se pencher plus sérieusement sur le problème des jeunes au centre-ville et tenter d'y apporter des solutions. Peut-être y aurait-il lieu d'ouvrir des lieux où celles-ci et ceux-ci pourraient s'y regrouper et y organiser des activités selon leurs goûts et leurs intérêts ?

Guy La Rochelle

AIDE JURIDIQUE

EN VOIE DE DISPARITION

Créé initialement pour ceux et celles "qui n'ont pas les moyens pécuniaires suffisants pour exercer un droit, obtenir un conseil juridique ou retenir les services d'un avocat ou d'un notaire sans se priver des moyens nécessaires de subsistance", le service d'Aide juridique s'éloigne peu à peu des objectifs à l'origine de sa création.

En effet, de plus en plus de personnes économiquement défavorisées se voient refuser le recours à l'Aide juridique. Les critères d'admissibilité n'ayant pas été révisés depuis trois ans dans le cas des familles, et depuis SEPT ANS dans le cas des personnes seules, l'accès à ce service se trouve pratiquement limité aux bénéficiaires de l'aide sociale. Par exemple, une personne gagnant le salaire minimum n'est plus éligible à l'Aide juridique, les

couples âgés vivant de leurs rentes non plus. Lors de l'instauration des critères en 1973 ces personnes étaient éligibles à l'Aide juridique; alors que le salaire minimum augmentait, de même que les pensions de vieillesse, l'Aide juridique gardait les mêmes seuils d'accessibilité. Ce recul met sérieusement en péril le droit à la justice d'une grande partie de la société québécoise.

Quelques comparaisons

Les bénéfices accordés par plusieurs lois québécoises sont indexés annuellement en utilisant les données de statistique Canada relatives à la hausse de l'indice des prix à la consommation. C'est le cas de la Régie des rentes, la Régie de l'assurance automobile et la Commission de santé et sécurité au travail. L'Aide juridique échappe à cette règle puisqu'aucune mesure d'indexation ou de révision est inscrite dans la loi.

Au fédéral, l'indexation des pensions de vieillesse est un acquis intouchable et les mesures relatives à l'assurance chômage sont mises à jour régulièrement.

En ce moment, le seuil d'accessibilité à l'Aide juridique est même inférieur au seuil de la pauvreté tel que déterminé par le Conseil national du bien-être social et le Conseil canadien de développement social qui font autorité en la matière (voir tableau).

La comparaison avec les autres provinces est difficile, quatre provinces et deux territoires ont des critères d'admissibilité flexibles et non publiés. L'admissibilité en Ontario dépend d'une série de facteurs inexistantes au Québec, mais des cinq provinces qui ont des critères d'admissibilité publiés, le Québec se retrouve bon dernier, derrière

la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

Critères d'admissibilité et seuil de pauvreté

Nombre de personnes	Seuil du CCDS	Seuil du CNBES	Critères Aide jur.
1	10 301	9 870	8 840
2	17 168	12 944	10 920
3	20 061	17 318	11 960

D'autres obstacles

D'autres éléments inclus dans la loi de l'Aide juridique constituent des obstacles à l'obtention de services juridiques par les personnes à faible revenu. C'est le cas entre autres du revenu brut qui sert de base de calcul à l'admissibilité au lieu du salaire net ou revenu disponible. La personne qui travaille se trouve donc désavantagée par rapport à la personne qui obtient le même revenu sans avoir à payer l'impôt et les avantages sociaux reliés aux emplois rémunérés. La notion de "couple" tel que définie dans la loi est désavantageuse par rapport à celle de "conjoint de fait" contenue dans la loi de l'assurance automobile, des accidents du travail et de la Régie des rentes. Mentionnons pour finir que de 1973 à 1980, le gouvernement du Québec avait toujours assumé plus de 80% du coût de l'Aide juridique. Or, depuis 1983-1984 cette participation se situe aux environs de 53%, le gouvernement fédéral ayant augmenté sa participation aux coûts. L'économie réalisée pourrait bien être transférée pour garantir l'accès à des services juridiques complets et de qualité à tous les citoyens du Québec. La Commission des services juridiques a produit un document et fait quelques représentations dans le but d'améliorer la loi des services juridiques dans le sens d'une plus grande accessibilité aux personnes défavorisées. C'est un dossier à suivre...

Patrick Nicol

Source : La Commission des services juridiques : "Critères d'admissibilité à l'Aide juridique", printemps 1988.



Photo : Denis Malouin

• LE 11 NOVEMBRE DERNIER, JOUR DE L'ARMISTICE, SHERBROOKE ÉTAIT AU GARDE À VOUS, AVEC DES PARADES, MASCARADES DE FIERs ANCIENS COMBATTANTS AUX JEUNES PREMIERS PAS ENCORE MIS À L'ÉPREUVE, MAIS COMBATTANT IMMOBILEMENT LA CHARGE DE LA FROIDURE. ET C'EST SOUS LA SALVE DE LA FANFARE ET LE RYTHME DE LA MITRAILLE QUE LE DÉFILÉ, QUITTANT NOTRE BEAU CÉNOTAPHE (L'ANGE AVEC 3 SOLDATS), RESERPENTE LES ARTÈRES-TRANCHÉS DE LA VILLE POUR NE RESSUSCITER QUE LE 11 NOVEMBRE PROCHAIN.

C'EST AUX FEMMES DE DÉCIDER!

Le projet de loi sur l'avortement déposé par le gouvernement conservateur le 3 novembre dernier, est considéré comme une injure aux droits démocratiques des femmes par la Coalition pour le droit à l'avortement libre et gratuit. "En recriminant l'avortement, le gouvernement montre sa misogynie et sa vision rétrograde du rôle des femmes dans la société" nous disait une porte-parole du groupe.

Le projet de loi recriminalise l'avortement, et ce à tous les stades de la grossesse. Il crée une exception à cette règle : Une femme pourra se faire avorter si un médecin accepte de certifier par écrit que la poursuite de sa grossesse menace sa santé. La notion de santé comprend la santé physique, psychologique ou mentale, en concordance avec la définition de l'organisation mondiale de la santé.

"Est coupable d'un acte criminel et passible D'UN emprisonnement maximal DE DEUX ANS quiconque provoque l'avortement CHEZ une personne du sexe féminin, SAUF quand il est provoqué par un médecin, ou sur ses instructions, qui en est arrivé à la conclusion que, sans avortement, la santé ou la vie de la personne serait vraisemblablement menacée.

Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article. "Conclusion" : Avis formé selon les normes généralement admises dans la profession médicale.

"Médecin" : Personne qui a le droit d'exercer la médecine en vertu des lois de la province où elle provoque l'avortement.

"Santé" : S'entend notamment de la santé physique, mentale et psychologique."

Extrait du projet de loi
La responsabilité de l'avortement ne repose pas sur la femme, selon le projet, mais sur le médecin. C'est elle ou lui qui a le droit de veto sur la décision de la femme qui désire avorter. Le personnel médical verra l'ensemble de la responsabilité juridique de l'avortement peser sur ses épaules. Dans l'absolu, si un ou une médecin pratiquait un avortement sur une femme

qui n'était pas en danger, il ou elle pourrait être poursuivi-e et condamné-e à une peine allant jusqu'à deux ans de prison.

Ce projet laisse large place à l'arbitraire. Un conjoint pourrait poursuivre un médecin qui aurait pratiqué un avortement sur sa conjointe ou son ex-conjointe. On verrait alors des expertises et contre-expertises médicales s'affronter en cour au sujet de la santé physique, psychologique ou mentale d'une femme qui ne pourrait témoigner de sa propre expérience...

La Coalition pour le droit à

l'avortement libre et gratuit s'oppose fermement à ce projet et affirme que l'avortement n'a rien à faire dans le code criminel. Le vrai problème au niveau de l'avortement se résume aux inégalités entre les Canadiennes, inégalités causées par les problèmes d'accessibilité, de centralisation et de coûts des services au Canada. Tant que ces problèmes n'auront pas été réglés, les organisations pro-choix revendiqueront les droits des femmes à décider seules de leurs maternités et de disposer de services gratuits, décentralisés et accessibles.

Manon Ann Blanchard

VOUS ET VOS DROITS

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision du juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

CÉLIBATAIRE DISCRIMINÉ

Un employeur, lorsqu'il embauche des gens, peut-il privilégier les personnes qui ont des charges familiales ?

FAITS :

Les faits soumis au Tribunal sont les suivants : Un professeur postule un poste auprès d'une Commission scolaire. Parmi les critères de sélection des candidats, on retrouve les charges familiales, c'est-à-dire que la Commission scolaire accorde les postes en priorité aux professeurs qui sont mariés et qui ont des enfants.

Le professeur en question s'est vu refuser un poste d'enseignant parce qu'il était célibataire et sans dépendant à sa charge.

Il porte plainte auprès de la Commission des droits de la personne et invoque qu'il a été victime de discrimination.

QUESTION :

Pensez-vous que la Commission scolaire est justifiée de donner du travail en priorité à ceux qui ont des charges familiales ?

DÉCISION :

La Commission des droits de la personne a déclaré la plainte bien fondée.

MOTIFS :

Le professeur a été victime de discrimination au moment de l'embauche, à cause de son état civil, à savoir le fait de ne pas avoir de dépendant à charge.

Cette pratique est contraire à la Charte des droits et libertés de la personne, le professeur ayant les qualités requises pour l'emploi.

RÉFÉRENCE : Dossier Q-Q 01-458-1

CHIFFRES À L'APPUI

EN PÉRIL :

MESSAGES FRANCOPHONES

Pendant que plusieurs intervenant-e-s dans le milieu culturel réclament le retour de la norme de diffusion de la musique francophone sur les ondes de la radio MA à 65% (diminuée à 55% en 86), le CRTC (Conseil de la Radiodiffusion et des Télé-communications Canadiennes) oblige le poste de radio anglophone sherbrookoise CKTS à diffuser 100% de messages publicitaires en anglais. Cette condition a été imposée pour le renouvellement de son permis d'opération. Il semble que CKTS diffusait plus de 70% de ses messages publicitaires en français...

INFORMATION • DOCUMENTATION • FORMATION

Trois mots importants. Trois mots qui sont à la base de nos objectifs. Des objectifs au service des groupes et individus qui poursuivent, ou qui veulent poursuivre une démarche d'éducation populaire autonome, c'est-à-dire une démarche où chacun-chacune peut apprendre à son rythme, selon ses motivations, sur ce qui influence nos vies, quotidiennement.

À différents moments de l'année, le **Centre Populaire de Documentation de l'Estrie** organise des activités d'animation et de formation, des tables d'informations, et même des expositions.

Aussi, pour ceux et celles qui seraient intéressé-e-s à préparer avec nous le contenu de nouvelles sessions de formation pouvant vous intéresser, il nous fera plaisir de vous offrir le soutien nécessaire à votre participation.

Merci de l'attention que vous accordez à cette publicité et bienvenue à tous et toutes.

ACTIVITÉS DISPONIBLES PRÉSENTEMENT

Les médias et l'information
La publicité et l'information



189, rue Laurier
Sherbrooke, Qué.
J1H 4Z4

821-2270

AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

563-6122

(aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail)

563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

LES RÉFRIGÉRATEURS : UNE MENACE

Les réfrigérateurs domestiques fonctionnent avec des chlorofluorocarbones (CFC), ces produits chimiques responsables de la destruction de la couche d'ozone qui protège la Terre. Pour éviter les émissions de ces gaz réfrigérants, on devrait augmenter la durée de vie utile des appareils et favoriser le recyclage des appareils usagés. Telle est du moins l'invitation lancée aux consommateurs par les Ami(e)s de la Terre devant l'ampleur que prennent les changements atmosphériques actuels.

Ces réfrigérateurs domestiques contiennent en effet environ 300 grammes (10 onces) de CFC-12, un des composés les plus dommageables pour l'ozone. Les pertes de CFC, aussi appelés "fréons", se produisent en cours de fonctionnement (fuites), lors de réparations ou lorsque les appareils sont au rebut.

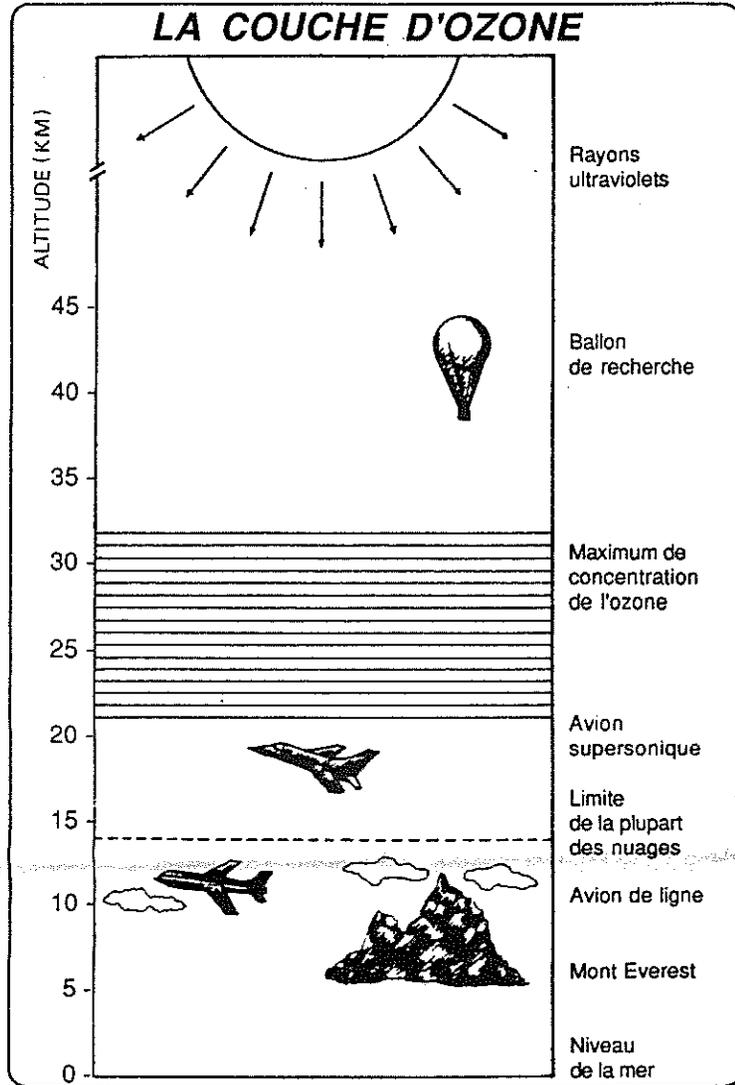
On trouve également des CFC dans d'autres appareils électro-ménagers. Parmi ceux-ci, les congélateurs sont les plus courants. Un congélateur de 12 pieds cube renferme environ 200 grammes (7 à 8 onces) du même réfrigérant pour leur fonctionnement.

Enfin, les climatiseurs de fenêtre et les pompes à chaleur emploient le HCFC-22, un gaz moins nocif pour l'ozone.

Depuis la condamnation des CFC, l'industrie s'est mise à la tâche pour développer de nouveaux réfrigérants. Les substituts ne seront cependant pas sur le marché avant les années 1995. En attendant les alternatives plus sécuritaires pour l'environnement, la conservation des réfrigérants demeurent le choix logique des consommateurs.

Voici quelques recommandations de nature à limiter les émissions de CFC : — Lorsque le gaz de votre réfrigérateur fuit, au lieu de faire remplir le système, exigez qu'on colmate la fuite au préalable. — Certains commerces ou organismes de charité sont

disposés à reprendre les appareils usagés pour le reconditionnement ou la revente. — Avant d'envoyer au rebut votre vieil appareil, assurez-vous qu'on récupère le réfrigérant. — On devrait exiger que les nouveaux appareils mis sur le marché soient



Source : •Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Réfrigération du Québec, •Les Ami-e-s de la Terre de l'Estrie

MÉDIAS

BOUILLON CONCENTRÉ

Première d'une série, cette chronique du Centre Populaire de Documentation de l'Estrie a pour objectif de vous faire découvrir différentes facettes reliées au "MONDE DES MÉDIAS". Comme notre titre l'indique, nous aborderons brièvement le phénomène de la concentration, c'est-à-dire que, dans les faits, une grande (ou très grande) quantité de journaux appartiennent à la même personne, ou au même groupe d'intérêt. Pour nous, la concentration des médias pose des problèmes de société très graves.

Au Québec, il y a treize (13) journaux qui sont publiés quotidiennement (français, anglais). Ces journaux appartiennent à trois groupes différents : Power Corporation - Paul Desmarais, Québecor - Pierre Péladeau, Hollinger - Conrad Black (voir tableau). Ces journaux rejoignent beaucoup de personnes à chaque jour, et l'information qu'on y retrouve (les sujets) ne nous aident pas toujours à bien comprendre (le traitement) le monde dans lequel nous vivons, c'est-à-dire dans ses inégalités, ses injustices, son fonctionnement incohérent. Autre niveau de concentration : Les journaux hebdomadaires. Une recherche que nous avons effectuée cet été nous indique qu'il y a 230 hebdomadaires régionaux/locaux au Québec. Le plus important propriétaire d'hebdomadaires est Pierre Péladeau. Il en possède 52. Cinquante-deux journaux à peu près comme le Super-HEBDO qu'il a "lancé" sur le marché régional dernièrement. En passant, La Nouvelle de Sherbrooke appartient à Power Corporation.

Comme à peu près tous les journaux, c'est la publicité qui leur permet d'exister et d'être rentables. La compétition est féroce pour s'accaparer des clients. Les espaces à textes qui sont prévus doivent se plier aux exigences du commerce de la publicité.

Mais qu'est-ce qui peut donc être grave de posséder autant de journaux ? Eh bien, prenons l'exemple de Power Corporation. L'empire Desmarais est impliqué dans dix-neuf (19) secteurs d'activités différents. Ce monsieur brasse des milliards et 60% de ses entreprises (ou encore numéros d'enregistrement) sont dans le secteur de la finance. Alors, peut-on penser qu'un journal lui appartenant (disons La Presse) produirait une série d'articles dont l'objectif serait d'analyser de façon critique les abus et l'oppression du système financier, notamment la partie du système appartenant à M. Desmarais ? Peu probable n'est-ce pas ? Nous faisons donc référence ici au **contrôle idéologique** entretenu et développé par ces entreprises productrices d'information et de sens : **les journaux à grand tirage.**

Les décisions d'orientation qui sont prises par ces messieurs ont des répercussions très importantes sur la qualité de notre compréhension du monde dans lequel on vit.

Les rédacteurs en chef, les éditorialistes, les chefs de pupitre, autant d'agent-e-s qui (sachant jusqu'où ils et elles peuvent aller dans leurs écritures "journalières") contribuent à transmettre massivement un ensemble de valeurs et de perceptions qui se doivent d'être questionnées très souvent. Dit autrement, ces personnes contribuent à masquer la vérité qui transpire et souffre de la réalité. Pour nous, ces Barons de l'information doivent être questionnés davantage...

Si vous voulez de plus amples informations sur les recherches que nous effectuons, contactez nous ou passez faire un tour au bureau.

Alain Poirier

PROCHAINE CHRONIQUE :
Les Conseils de presse : (histoires et déboires)

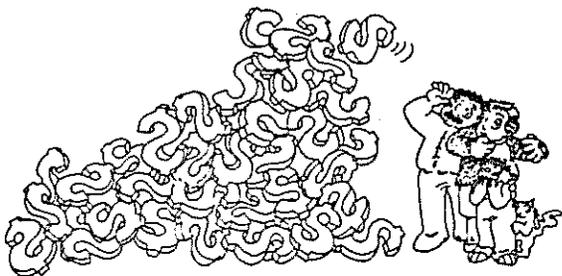
DES CHIFFRES QUI FONT BEAUCOUP PARLER :

Le tirage total contrôlé par :

	lun. au ven.	%
QUÉBÉCOR		
Les journaux quotidiens :	442,039	46%
Les journaux hebdomadaires :	1,514,299	
POWER CORPORATION		
Les journaux quotidiens :	306,696	32%
Les journaux hebdomadaires :	221,914	
HOLLINGER-UNIMÉDIA		
Les journaux quotidiens :	178,892	19%
Les journaux hebdomadaires :	855,375	
INDÉPENDANT (Le Devoir)		
Les journaux quotidiens :	29,411	3%

Source : C.A.R.D., juin 1989. Le 30, le magazine du journalisme québécois, juillet-août 1989.

Vosdettes n'en faites pas une montagne...



Service budgétaire populaire de l'Estrie

Pour mieux connaître :

- les agences de recouvrement
- les saisies
- la faillite

Un guide accessible et pratique disponible au : 187 Laurier, N° 204, Sherbrooke J1H 4Z4 • 563-0535

munis de robinets d'accès permettant de récupérer le gaz ou d'effectuer une réparation sans perte de réfrigérant.

Les municipalités ont également un rôle à jouer dans ce dossier environnemental. En effet, lors des cueillettes de gros morceaux, un très grand nombre de réfrigérateurs prennent le chemin du dépôt sans qu'on y ait retiré les CFC. Pourtant, il existe depuis quelques années des machines spécialement conçues pour effectuer ce genre de travail.

Au Canada, on compte près de 10 millions de réfrigérateurs ménagers représentant plus de 2,700,000 kilogrammes (environ 6 millions de livres) de CFC, qui se retrouveront dans la haute atmosphère et s'attaqueront à l'ozone si on ne les récupère pas.

Pierre Felteau
Roger Riendeau

LES ZONES LIBRES D'ARMES NUCLÉAIRES

La menace nucléaire pèse toujours sur l'Humanité 44 ans après Hiroshima. Est-ce l'échec de la diplomatie internationale ou un mal nécessaire ? Les pacifistes comme moi vous diront que nous devons et que nous pouvons faire quelque chose. Bien que l'accord sur les Euro-missiles en 1987 laisse présager une période de détente, on est encore bien loin de l'arrêt des essais nucléaires et du désarmement tant souhaités par les pays non-nucléaires représentés à l'ONU.

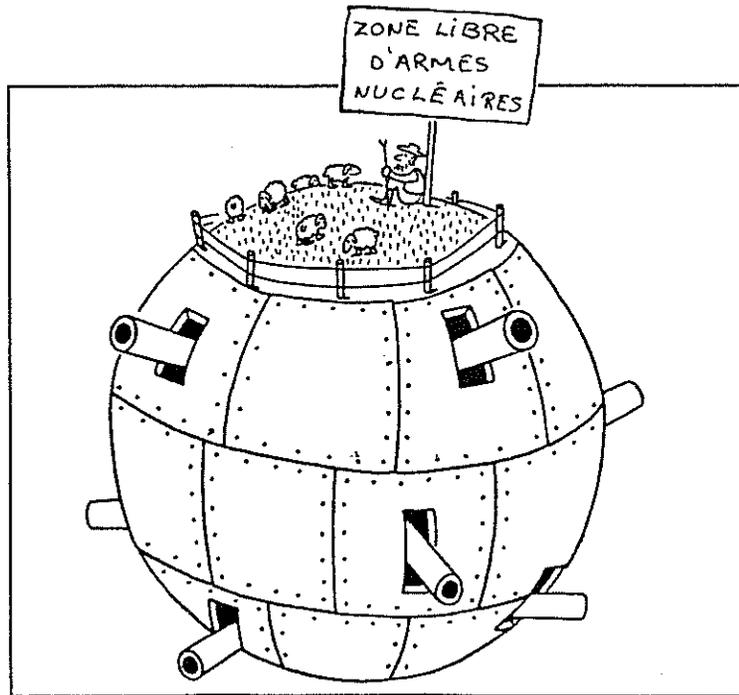
Le concept ZLAN

Le concept des Zones Libres d'Armes Nucléaires (ZLAN) a été pour la première fois proposé à l'ONU en 1957 par la Pologne.

Les ZLAN (ou zone dénucléarisée) sont des régions où la fabrication, la mise à l'essai et le déploiement d'armes nucléaires sont interdits. Des zones dénucléarisées de différents types ont été créées ou proposées depuis les années 1950 dans le but de limiter la prolifération des armes nucléaires. Le concept des ZLAN peut a) s'appliquer à des pays voire des continents entiers et être reconnu internationalement ou b) être le résultat de la volonté de petites communautés, de grandes villes ou de pays d'influencer la politique des superpuissances.

Les ZLAN reconnues internationalement

Depuis l'introduction du concept, cinq zones dénucléarisées ont été créées en vertu d'accords internationaux. Ces accords sont : le traité de l'Antarctique (1959); le traité sur l'espace extra-atmosphérique (1967); le traité de Tlatelolco (1967) qui fait de l'Amérique latine la première zone dénucléarisée habitée au monde reconnue par l'ONU; le traité sur les fonds marins (1971); et le traité de Rarotonga faisant du Pacifique-sud (13 pays dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande) la plus récente des ZLAN internationales (1985). Cependant ce dernier traité n'est pas reconnu par les puissances nucléaires actives dans la région (France et États-Unis et a donc une reconnaissance limitée. On doit donc se rendre à l'évidence, que, malgré les efforts diplomatiques déployés, les négociations sur le désarmement demeurent, en général, dans l'impasse alors que le développement et la sophistication des armements atteint des sommets inégalés. Il semble donc que la population et les autres niveaux de gouvernement de partout dans le monde, pour leur propre



sécurité, n'ont d'autre choix que de s'engager davantage dans le mouvement pour la paix...

Les ZLAN pour influencer la politique des superpuissances

Ainsi, depuis quelques années, le mouvement international des gouvernements locaux, municipaux ou régionaux, se déclarant Zlan prend de l'ampleur et accumule des petites victoires locales non-négligeables dans l'ensemble.

L'exemple de la Nouvelle-Zélande

L'expérience récente de la Nouvelle-Zélande démontre

qu'un mouvement local d'initiatives de création de Zlan au niveau local peut entraîner, à moyen terme, un engagement concret au niveau national. Si aujourd'hui la Nouvelle-Zélande est déclarée Zlan et ose faire face à une superpuissance (en occurrence les États-Unis) pour interdire les navires chargés d'armes nucléaires d'amarrer dans ses ports, c'est parce que la population et les gouvernements locaux, par leur engagement, ont préalablement établi une dynamique forte.

Un mouvement présent aussi en Amérique du Nord

Au Canada et aux États-Unis, les gouvernements locaux ont aussi ce rôle d'avant-garde important à jouer pour que soit possible un jour le désarmement nucléaire.

Adhérer au concept des Zlan c'est d'abord, bien sûr, vouloir éduquer, sensibiliser et responsabiliser la population au désarmement. Mais la municipalité ou la ville peut faire plus afin de faire valoir concrètement son nouveau statut ou pour le préserver.

Certaines grandes villes américaines par exemple, comme Chicago et Oakland, ont choisi d'interdire par réglementation toute activité industrielle ou militaire en relation avec les armes nucléaires. Différentes villes ont également adopté des politiques d'achats et d'investissements excluant les producteurs d'armes nucléaires, des règlements interdisant le transport d'armes nucléaires et des dispositions prévoyant la reconversion éventuelle des industries fabriquant ces armes. Le mouvement Zlan aux États-Unis est en pleine expansion.

Pour une association canadienne des villes ZLAN

Au Canada la plupart des villes ou provinces qui se sont déclarées Zlan (depuis 1982 environ 180, représentant plus de 60% de la population du Canada) l'ont fait par résolution. Plusieurs municipalités, comme Vancouver et Montréal, proclament publiquement leur statut Zlan, par des affiches, des étampes, etc. Malgré le pouvoir plus restreint des municipalités au Canada comparativement aux États-Unis et un engagement

plus subtil du Canada dans la course aux armements nucléaires, il semble y avoir au pays, actuellement, des efforts réels pour concrétiser l'engagement des municipalités canadiennes.

Ainsi Montréal veut modifier sa charte de façon à pouvoir établir une politique d'achats de biens et de services excluant les fabricants d'armes nucléaires. Un argument économique qui risque de faire du tapage puisque les municipalités représentent, dans l'ensemble, environ 20% des dépenses gouvernementales. De plus, dans un proche avenir les villes de Vancouver, Letbridge, Toronto et Montréal (toutes déclarées Zlan) ont décidé d'inviter toutes les municipalités Zlan du Canada à former un réseau et éventuellement une association canadienne des villes "Zlanifiées".

Que faire dans sa région ?

Dans votre région il serait important à ce moment-ci d'informer, d'encourager et de supporter vos conseils municipaux ou la MRC pour qu'ils s'engagent eux aussi dans le mouvement canadien et mondial des Zlan.

Dans la région de l'Estrie, le Conseil estrien pour la paix a obtenu que la MRC de Sherbrooke se joigne au mouvement Zlan et s'est donné comme objectif de rencontrer les six autres MRC (représentant 119 municipalités) au cours des prochains mois.

Bonne chance !

Jean Vigneux

Source : L'Ardoise, automne 1989, no 40, vol. 7, no 5, pp. 14-15.

MOUVEMENT POPULAIRE ET COMMUNAUTAIRE

NOUS RECONNAISSEZ-VOUS ?

Le 30 octobre, ça vous dit quelque chose ? Bien sûr tout le monde sait que cette journée précédait l'Halloween. Mais voilà que cette année s'est produit un événement historique au Québec en cette magnifique journée du lundi 30 octobre 1989. L'ensemble du mouvement populaire et communautaire a tenu des activités dans plus d'une cinquantaine de villes réparties sur l'ensemble du territoire québécois.

L'objectif de cette journée visait à sensibiliser plus largement la population sur nos besoins et à exercer des pressions sur le gouvernement québécois pour obtenir une véritable reconnaissance des organisations populaires et communautaires.

En Estrie, des activités se déroulèrent à Sherbrooke et Lac-Mégantic. Les activités de la journée permirent à plus de 160 personnes de renforcer leur solidarité, de dresser des lignes de piquetage devant certains ministères, de parader/manifester devant les bureaux de nos "chers" députés

et de partager un repas dans une atmosphère chaleureuse (jeux, chansons, masques et ... bonbons étaient à l'honneur). Le soir venu, plus de 190 personnes se régalerent de paroles et de musique de l'auteur-compositeur Richard Desjardins. À Lac-Mégantic, plus d'une quarantaine de personnes ont pu apprécier un court sketch tout en dégustant un repas commun.

Une reconnaissance ... à venir Malgré le travail colossal effectué par les groupes populaires et communautaires

(plus de 800,000 personnes rejointes par année) les gouvernements tardent à nous reconnaître pleinement : respect de notre autonomie, financement adéquat, consultation de nos structures de représentation, etc... Pire, ils se servent de plus en plus des groupes comme des "sous-traitants à rabais" pour compenser leur retrait du domaine social. Nous n'avons qu'à penser au maintien à domicile, à la santé mentale ou aux femmes victimes de violence. Pourtant, les groupes populaires et communautaires, en collaboration avec les syndicats et autres intervenants, ont forcé les gouvernements et les partis politiques à tenir compte des besoins de la population en adoptant certaines mesures sociales revendiquées. Même si celles-ci

sont loin d'être satisfaisantes, elles existent tout de même. D'ailleurs, il nous faut lutter pour les conserver ou du moins essayer de ne pas trop perdre du terrain (aide sociale, assurance-chômage, accidenté-e-s du travail, ...). Dans le système dans lequel nous vivons, basé sur le profit et le "libre-marché", ces programmes sociaux ne représentent pas des acquis garantis. Intervenant dans plusieurs domaines (violence faite aux femmes, accident de travail, logement, chômage, consommation, environnement, etc...) les groupes populaires et communautaires sont là pour vous. Et si un jour vous avez besoin de soutien et/ou d'information, n'hésitez pas... Peut-être nous reconnaîtrez-vous ?

Normand Gilbert

La vie des gens pauvres et inconnus

Dans le cadre du grand téléroman *La vie des gens pauvres et inconnus*, nous allons rencontrer plusieurs familles bien de chez-nous. D'abord la famille Précaire, de simples travailleurs. Puis, la famille Nanti qui vit à Ottawa et qui fait toutes sortes de plans pour nuire à la famille Précaire. Il y a aussi la famille Décide qui

possède plusieurs usines, des manufactures, des magasins... Les Décide sont les employeurs des Précaire. Pour finir, nous entendrons aussi parler de la famille Lemieux, qui vit dans le Sud. L'histoire se passe dans le futur et dans le passé; un peu avant et un peu après la réforme de l'assurance-chômage.

Premier épisode

La famille Précaire

Maman et papa Précaire sont morts sans laisser de sous à leurs trois enfants. Pour survivre, ceux-ci ont dû s'éparpiller dans toutes les régions du Québec dans l'espoir de trouver un gagne-pain. Jean travaille en Abitibi à la coupe du bois. Sa soeur Louise travaille dans une usine de transformation du poisson en Gaspésie et André, lui, travaille sur la construction. Ils n'ont jamais pu se trouver de meilleurs emplois que ces travaux saisonniers mais ils ont toujours réussi à bien se débrouiller. En l'absence de travail, il y avait toujours l'assurance-chômage qui leur permettait d'attendre. Et puis, la saison, le marché ou le boss le permettant, ils retournaient travailler quelques mois. Mais voilà qu'un gros orage couvre graduellement le ciel de la famille Précaire. C'est un énorme oiseau de malheur, pire, c'est un gros jet C21. C'est la famille Nanti qui vient d'envoyer ses gros canons pour causer du tort aux Précaire. Elle leur envoie le Gros Bill C21, mieux connu sous le nom "réforme de l'assurance-chômage."



Illustration de Carmen Aduriz

Deuxième épisode

La famille Nanti



Illustration de Carmen Aduriz

La scène se passe à Ottawa où la famille Nanti habite une grande demeure appelée affectueusement "Le Parlement". Papa Nanti est assis à son grand bureau en train de compter ses sous, alors que maman Nanti passe à travers les papiers de la famille. "Eh ! Papa Brian, je te dis que le mariage de notre fille Canada avec U.S.A. Lemieux va nous coûter des sous !"

— Je le sais, maman, depuis qu'on a signé le contrat de fiançailles (traité de libre-échange), j'arrête pas de chercher des façons d'économiser."

C'est alors qu'entre Jean Décide, chef de la famille Décide, propriétaire de toutes les usines et les magasins du pays. "M. Nanti, dit-il, j'ai bien peur de ce qu'il va arriver quand la gang des Lemieux va venir s'installer chez-nous."

— Inquiétez-vous pas, M. Décide, j'ai des plans pour vous autres. Vous savez, les petits Précaire qui travaillent pour vous, je pourrais m'arranger pour qu'ils vous coûtent moins cher.

— C'est intéressant, dit M. Décide.

— Si on s'arrange pour qu'ils perdent une partie de leur assurance-chômage, ils vont peut-être accepter de travailler pour moins cher, ou bien ils vont aller se recycler. Ça ferait bien l'affaire des Lemieux qui ont besoin de main-d'oeuvre spécialisée.

— Mais qui va payer tout ce recyclage-là ? de demander Mme Nanti.

— Ben voyons maman, on va payer ça avec une partie de l'argent qu'on va enlever aux Précaire.

— C'est une bonne idée, dit M. Décide, ça ferait notre affaire et celle des Lemieux en même temps !

— Ce serait le grand mariage Lemieux-Nanti-Décide, de s'écrier Mme Nanti, au bord des larmes."

Troisième épisode

Un drame chez les Précaire

Louise parle au téléphone avec son frère André. "André, tu sais pas ce qu'il m'arrive ? Je suis allée au bureau de chômage hier. Ils m'ont dit qu'avec la nouvelle loi, j'avais pas le droit au chômage. Ils ont dit que je n'avais pas assez de semaines d'accumulées; pourtant, les autres années, ça avait toujours été correct."

— Ouais, je sais d'où ça vient ça, dit André, il paraît que les Lemieux étaient pas contents que les gens des pêcheries reçoivent du chômage l'hiver. C'était des subventions déguisées, qu'ils disaient.

— En tout cas, pas de chômage, je me demande bien comment je vais faire pour arriver, il n'y a rien à faire en Gaspésie pendant l'hiver. Il va peut-être falloir que je descende à Montréal.

— Penses-y pas, il n'y a pas grand job ici non plus. En passant, moi aussi je suis allé au chômage hier. La saison de construction vient de finir... Bien je me suis fait enlever onze semaines par rapport à ce que j'avais eu l'année passée.

— Ah non, pas toi aussi ? Imagine-toi donc que Jean aussi, une fois la coupe de bois finie, vient d'apprendre la même mauvaise nouvelle..."

Tranquillement, la famille Précaire commence à se rendre compte qu'elle est victime d'une conspiration.

"C'est un coup monté ! crie André.

— C'est écoeurant, crie Louise, qu'est-ce qui va nous arriver ?" Oui ! Que va-t-il arriver à la famille Précaire ? Vont-ils essayer de se négocier un mariage avec les Décide ou les Lemieux ? Vont-ils essayer de déloger les Nanti d'Ottawa ? Maintenant que les Lemieux arrivent en ville, vont-ils tomber encore plus dans la misère ?



à suivre...

Illustration de Carmen Aduriz

Patrick Nicol

TRAFIC INTERNATIONAL DE LA DROGUE

LE NERF DE LA GUERRE

Le trafic de drogue, la consommation de drogue, la lutte aux trafiquants de drogue, voilà des sujets de plus en plus présents dans nos médias d'information traditionnels.

Aux bulletins télévisés du soir, on nous montre le dernier juge Colombien assassiné par les trafiquants du Cartel de Medellín. Pendant au moins une semaine, on ne cesse de parler des attentats de ce cartel. On se lève le matin, on prend notre café en lisant notre journal, qu'est-ce qu'on voit en première page : Le président des États-Unis, monsieur Bush déclarant qu'il intensifiera la lutte contre le trafic de drogue. On lit, on regarde, on écoute ces "informations" sans jamais trop comprendre le fond de l'histoire. Il existe pourtant une constante dans ces "nouvelles", "Le bon papa États-Unis va donner une correction au mauvais garçon, souvent issu d'un pays du Tiers-Monde".

Qu'en est-il vraiment de ces "histoires de drogue" ? Qu'en est-il des populations latino-américaines qui vivent de la culture des plantes comme le coca ?

Un peu d'histoire

Je ne vous ferai pas ici l'histoire complète du coca d'hier à aujourd'hui. Mais il faut cependant se rappeler que le coca faisait partie et fait encore partie intégrante de certains rites religieux de populations autochtones latino-américaines. Par exemple, certains paysans vont brûler des feuilles de coca avec de l'encens pour l'offrir à Pacha Mama, mère nourricière, afin de s'assurer une bonne récolte. On utilise aussi la feuille de coca comme signe de convivialité, on s'entre-échange le

coca en signe de bienvenue ou d'amitié. De plus, le coca est une plante alimentaire parmi les plus nutritives qu'on puisse retrouver en Amérique latine. Les colons espagnols découvrirent rapidement les capacités énergétiques du coca; c'est pourquoi, dès la fin du 16^e siècle, ils en imposèrent la consommation quotidienne à leurs esclaves qui travaillaient au fond des mines. Il est bon à ce moment-ci de se rappeler que pour ces usages rituels, sociaux et alimentaires, ce sont les feuilles de coca que les paysans utilisent et non pas la cocaïne, invention du Nord au service du dollar, souvent \$ U.S....

La lutte anti-drogue des États-Unis : mise à jour

Comment se fait-il que les États-Unis tolèrent dans leur propre pays les cultures de cannabis, qui couvrent aujourd'hui 200,000 hectares de parcs naturels, produisant ainsi 5,000 tonnes d'herbe, et que parallèlement, il participe à des opérations anti-drogue dans des pays voisins. En effet, en mai 1987, les troupes américaines conjointement avec le gouvernement guatémaltèque, procédait à une vaste opération qui avait supposément pour but de détruire certaines cultures de pavot et de cannabis. Ils arrosèrent donc 30% du territoire guatémaltèque avec le fameux "agent orange", déjà utilisé au Vietnam dans le passé. Résultat : des plantations de marijuana et de pavot sont détruites, en même temps que toutes les autres cultures de subsistance qui étaient dans le même secteur, l'eau potable est contaminée, les populations sont atteintes de nausées, de diarrhée, de troubles respiratoires, et enfin, des



centaines de têtes de bétail sont perdues. Le territoire où s'est menée cette opération, disons-le, militaire, était une zone d'opération de la guérilla guatémaltèque ainsi qu'un lieu de refuge des populations autochtones qui fuyaient la répression de l'armée. Où était donc l'intérêt réel de cette opération ?

Comment expliquer cet acharnement du gouvernement américain à lutter contre les trafiquants de drogue alors qu'il a lui-même utilisé des narco-dollars pour financer certaines de ces opérations ? Entre 1984 et 1986, pour passer outre l'interruption du Congrès américain de subventionner la Contra (armée d'opposition au gouvernement Sandiniste) nicaraguayenne, le gouvernement Reagan de l'époque s'est servi de l'argent du trafic de la cocaïne, et ce, afin d'acheter des centaines de tonnes d'armement et de munitions pour la Contra. Pour ce faire, un dénommé M. John Hull, employé de la

C.I.A. possédant curieusement une ferme dans le nord du Costa Rica, accueillait des avions chargés de cocaïne, en provenance de Colombie et se dirigeant vers Miami. Ces avions appartenaient au Cartel de Medellín, ce même cartel à qui Washington mène aujourd'hui une lutte acharnée !!!

En fait, il apparaît assez clairement aujourd'hui que les

campagnes anti-drogue menées par les États-Unis ont pour but premier de faciliter l'intervention directe de ces derniers dans certains pays latino-américains. Les États-Unis ne peuvent plus intervenir dans ces pays comme ils le faisaient dans le passé, c'est-à-dire par des incursions militaires directes, ils se servent donc du prétexte de la lutte à la drogue pour arriver à leur fin, contrôler économiquement et politiquement les États voisins.

Ce sont encore une fois les populations les plus pauvres des pays tels la Bolivie, la Colombie et le Pérou qui sont prises en otages dans cette supposée lutte à la drogue. Celles-ci sont contraintes par la force des choses à cultiver à grande échelle des plantes comme le coca, parce qu'entre autres plus payantes que les cultures de subsistance. Ces populations sont les plus touchées lorsque les gouvernements décident de mener de grandes opérations de destruction des plantations de coca, et ce, sous le couvert de la lutte aux "gros" trafiquants. Bien sûr, ces opérations ne sont jamais suivies de politiques de réforme agraire qui permettraient aux paysans de pouvoir survivre décentement. Eh non, on détruit, point à la ligne. Dans la saga actuelle de la lutte à la drogue, que nous servent nos médias d'information traditionnels, les enjeux relatés précédemment ne ressortent jamais. Nos médias se serviraient-ils des narco-dollars pour acheter les téléromans produits aux États-Unis ? !!!

Marco Labrie

Source : Croissance des jeunes Nations, no 319, septembre 1989.



Au nord de Chiang Mai, l'armée thaïlandaise mène une opération de destruction des cultures de pavots.

Source : Croissance des jeunes nations, no 319, septembre 1989

**CONSEIL CENTRAL
DES SYNDICATS
CSN NATIONAUX
DE SHERBROOKE**

180 rue Acadie

563-6515

*Joyeux Noël et bonne et
heureuse année à tous les
travailleurs et travailleuses.*

Un centre régional de ressources multiples au service du Tiers-Monde

**Carrefour de
Solidarité Internationale**

555, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E6 - Tél.: 566-8595

De l'Aide sociale à l'Insécurité du revenu

En décembre 1988, malgré l'opposition de plus de 1 700 groupes populaires, le gouvernement du Québec adoptait la loi 37, loi qui réformait complètement l'aide sociale. La nouvelle loi contribue à appauvrir encore plus les pauvres et à les maintenir dans un ghetto de pauvreté d'où il est extrêmement difficile de sortir.

Prenons le cas de Louise : Assistée sociale, 28 ans, mère d'un enfant de 6 ans, monoparentale. Quand son garçon est entré à l'école l'an dernier, Louise entra à l'école St-Michel dans le but de terminer son secondaire. Elle recevait donc 100 \$ de plus sur son chèque d'aide sociale de 693 \$, soit 793 \$, argent nécessaire pour payer autobus, lunch à l'école, vêtements, effets scolaires, dîner de son garçon chez la voisine, bref, moins que ce que peut coûter un retour régulier à l'école. C'était déjà difficile d'arriver... Qu'en sera-t-il de Louise avec la nouvelle loi ? Louise entre dans la catégorie APTE et PARTICIPANTE de la loi 37. Elle est Apte au travail et Participante vu son retour à l'école. Pour l'aider à s'en sortir, on lui remettra donc 720 \$ par mois pour l'"encourager" à continuer ses études, soit 73 \$ de moins que ce qu'elle recevait avec l'ancienne loi. Pourtant, le coût de l'autobus, du logement, des vêtements, pas plus que celui des effets scolaires pour elle et son enfant n'aura pas diminué, bien au contraire... Et si elle décide de partager son 4 pièces et demi avec sa soeur pour arriver ? On lui enlèvera 85 \$ par mois pour partage de logement. Qui peut vivre avec 635 \$ par mois pour deux personnes ? Sûrement aucun membre du caucus libéral ! La catégorie dans laquelle se situe Louise (APTE PARTICIPANTE) n'en est qu'une parmi les 48 possibles de la loi 37. Le but de cette loi, qui était entre autres d'uniformiser les revenus de l'aide sociale sans égard à l'âge, est largement atteint : maintenant quelque soit ton âge, ton droit à la pauvreté est maintenu et l'écart entre riches et pauvres s'élargit considérablement.

Le gouvernement du Québec vient, avec cette nouvelle loi, de nous prouver une fois de plus que son option principale n'en est pas une d'ouverture aux pauvres. Aux dernières élections, ce même gouvernement nous promettait la stabilité : oui, la stabilité dans la pauvreté. De l'aide sociale à l'insécurité du revenu... !

Diane Ross

AU JEU

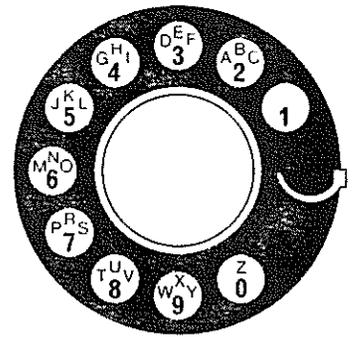
Mission secrète

James Bond vous a laissé un message codé en vous disant qu'il se décode dans une cabine téléphonique. Une fois loin des ennemis, vous vous rendez à une cabine téléphonique. C'est alors que vous réalisez : Chaque chiffre sur le cadran correspond à des lettres. Mais il y a un problème, un chiffre peut correspondre à trois lettres. À vous de découvrir le message. Attention ! Les ennemis ont retracé votre trace. Dépêchez-vous.

537 466637 63 73 63343724368

727 8268 337 288737 7'457

3824368 53 66463736368 46663837.



Source : La Magie des Jeux, oct. 1983, no 9.

Solution :

Les hommes ne se méfieraient pas tant des autres s'ils étaient le moins honnêtes.

Auteure Jacinthe Thibault



Brook Green Garden en Caroline du Sud, États-Unis



RENCONTRE

Il est bien rare que je sorte, surtout de chez-moi. De ma chambre je sors souvent; il m'arrive aussi de sortir de ma tête, mais c'est très rare. Ce qui est difficile, quand on sort de chez-soi, c'est qu'il y a des gens, d'autres gens, des gens qui sont là par hasard et que l'on n'a pas choisis.

Je venais de passer une semaine chez-moi. Une semaine entière à ne rien faire, à regarder dehors. J'ai aussi dormi sans rêver quelques jours. L'air commençait à manquer dans mon logement, c'est tout petit, je suis donc sorti. Je ne sors pas souvent de chez-moi, je crois vous l'avoir déjà dit. Il y avait là tous ces gens. Des gens bien, je ne me plains pas, mais il y en avait beaucoup. Beaucoup de gens là à être quelque chose que je ne suis pas. Il y en avait même qui marchaient dans d'autres directions que moi.

Vous ai-je déjà dit que je suis sourd, enfin, que j'étais sourd ? Je ne sais plus... Bref, j'étais encore sourd à cette époque, j'entendais peu, presque rien. Je ne percevais que les sons très aigus. La voix humaine me laissait froid. La plupart des bruits me laissaient froid, il n'y avait que les sons aigus qui eux me glaçaient le sang.

Bien avant cela j'entendais beaucoup. J'entendais le bruit que fait le crayon sur le papier et celui de la viande qui cuit. J'ai entendu aussi, une seule fois, le bruit d'un drap qui tombe sur le tapis. J'avais l'ouïe très fine, disait-on. J'entendais aussi le son de ma voix, même lorsque je ne parlais pas. Plus tard je l'entendais encore, mais plus fort. Puis, je n'entendis plus que ça. Je n'entendais plus que ma voix et je ne parlais plus. Les sourds sont souvent muets, vous le savez sûrement.

Dans cet état, je ne pouvais pas participer à la foule. Elle était trop dangereuse pour moi. Quelqu'un me demandait l'heure et j'avais peur. Et ceux qui arrivaient, la main ouverte et l'oeil vide, que me voulaient-ils ? À défaut de l'entendre, la foule, je la voyais très bien. Mon regard la transperçait sans indulgence. Au milieu de mille visages, je pouvais trouver rapidement le plus dur, ou le plus doux. Je voyais tout, et c'est ainsi que j'ai vu le regard de quelqu'un. Si je dis quelqu'un, c'est que je ne sais pas encore exactement de qui il s'agit. Mais je l'ai bien vu, tant vu, le regard de cette personne blanche. Habillée de blanc et légère, c'était une femme, je puis vous en assurer.

Je l'ai vue loin devant venant vers moi, je l'ai vu venir à moi. Derrière l'homme à la cravate jaune et tout près de la femme au panier. Au début je n'ai vu que son front, mais je me suis tout de suite douté

de ce qu'il y avait dessous. Je savais ce qui m'attendait et j'avais, confiant. Je l'ai perdue un peu, derrière le travailleur à la blouse bleue, elle m'est revenue le visage entier. J'ai dépassé le fonctionnaire, elle était vêtue de blanc. Oui, de coton blanc. Elle était encore loin mais je sentais déjà son action sur moi. Ces choses-là on les sent toujours longtemps à l'avance, ça monte lentement et ça reste là, dans la gorge.

Quand elle m'a vu elle n'a pas réagi. Cela ne m'a pas surpris. Nous étions encore loin l'un de l'autre mais elle sentait ma présence. On pouvait voir à quel point elle se concentrait, les plis de son front ne mentaient pas. Elle devait déjà se demander mon nom, mon âge et le langage que j'utilisais. "Quelle langue parle-t-il exactement ?" Voilà ce que disait son front. Ses sourcils montraient que l'information était difficile à trouver; la langue d'un muet ne se laisse pas deviner facilement.

Nous étions maintenant face à face. Une rue achalandée nous séparait. Je ne voyais plus les autos passer, je ne voyais qu'elle, elle et ses yeux qui avaient trouvé les miens. Le feu est resté infiniment rouge, extrêmement longtemps. Je n'avais plus aucun mouvement, tant je la regardais. Elle non plus ne bougeait pas, ses mains vides penchaient, ses pieds légers se fixaient au sol.

La faille que j'avais commencé à déceler s'accroissait. J'entendais maintenant entrer de la lumière. Le son de ma voix intérieure baissait, je percevais déjà le souffle de la fille, ce souffle que maintenant je garde avec moi. Lorsqu'est venu le temps de traverser, nous n'avons pas bougé. Les gens nous ont basculés, ces gens affairés qui ne respectent rien. Nos yeux ne se sont pas quittés. Même à travers l'écran des passants, on les sentait se toucher.

Et puis j'ai compris que c'était à moi d'y aller. Qu'elle était trop concentrée pour bouger. J'ai donc marché, somnambule, gardant la tête pendue à ses lèvres. "Michel".

Sa voix me parvenait. "Michel, un jour, tu parleras." Au milieu de la rue, je n'entendais plus qu'elle. Pour la première fois, ma propre voix s'était tue. Sa voix, seule au centre de moi, résonnait comme un chant dans un tunnel. "Les gens veulent t'entendre mais tu les as trop jugés. Tu ne peux plus parler, mais eux désirent encore t'écouter."

Les choses dans la rue pouvaient aller et venir, moi je marchais en ligne droite vers la voix.

"Michel, tu retrouveras la voix et tes oreilles recommenceront à te nourrir. Tu entendas de nouvelles idées et même les arbres pourront te parler."

Nous étions maintenant côte à côte. Je la fixais sans la toucher. Je sentais le sang me réchauffer les oreilles et mes mâchoires bouger. Ma langue se réveillait. J'étais tout près d'elle, le regard toujours ancré à ses prunelles. Aucun de nous ne bougeait.

"Michel, rappelle-toi. Tu as trop jugé sans savoir. Il faut maintenant te taire et recommencer à écouter."

Je me transformais à chacune de ses paroles. J'avais conscience que ma vie changeait, qu'elle recommençait et qu'un jour peut-être j'irais jusqu'à embrasser quelqu'un que je serais heureux de voir, d'entendre et d'atteindre. Je pourrais prendre la parole en public et endurer l'opinion des autres.

J'ai voulu toucher le visage qui me regardait si bien, la tête qui réveillait la mienne. Mes mains étirées ne rencontrèrent personne. Il ne restait plus que l'image de ses yeux, suspendue à l'air. J'ai quand même articulé un "merci" et je suis certain qu'elle l'a entendu. Elle était disparue dans la foule, sans vouloir m'amener plus loin. Peut-être avait-elle raison mais maintenant je suis seul avec la solution.

Voilà, je vous raconte tout cela de vive voix. Avant j'étais muet, je vous l'ai déjà dit. Maintenant ma voix intérieure me parle moins et dans les moments de silence c'est le souffle de cette femme que j'entends. Cette rencontre a réveillé ma langue. J'ai hâte d'entendre vos commentaires, votre voix sera douce, j'en suis sûr.

Après, je repartirai dans la rue pour la chercher dans la foule. Je voudrais la remercier, l'embrasser, voir si je peux à mon tour l'aider. Je voudrais aussi qu'elle me dise comment faire pour ne plus juger.

Patrick Nicol

L'EAU

L'eau est essentielle à la vie. Sans eau, les êtres humains, pas plus que les animaux, les poissons et les plantes qui leur servent de nourriture, ne pourraient survivre. La quantité d'eau dans l'organisme humain représente environ 65% de son poids. Si cette réserve d'eau n'est pas maintenue, le corps ne peut continuer son activité.

L'eau est vitale pour l'organisme, les tissus, les cellules, la lymphe, le sang et toutes les sécrétions glandulaires. L'eau contient tous les nutriments et les transporte à travers le corps. Elle maintient les toxines et les déchets en solution et facilite leur élimination. Quand les cellules de l'organisme sont privées d'eau, elles deviennent sèches et se ratatinent, ce qui les rend plus vulnérables aux virus.

La soif n'est pas nécessairement un bon critère des besoins du corps en eau. En général, nous devons boire plus de liquide que notre soif en demande. De plus, il y a une relation étroite entre le manque d'eau et la fatigue. L'absorption de 2 1/2 litres d'eau par jour est recommandée pour prévenir la déshydratation.

Quand faut-il boire ?

Il est préférable de remplacer le liquide au fur et à mesure que le corps le perd. En d'autres mots, il n'y a aucun intérêt à absorber ses 9 verres d'eau en une seule fois. Les reins auraient tôt fait d'éliminer l'excès et il n'y aurait plus d'eau pour remplacer les pertes subies plus tard dans la journée.

1^o Boire 15 minutes avant de manger.

2^o Ne pas boire pendant les repas car l'eau dilue la salive et les sucs digestifs.

3^a Attendre au moins 1 heure et demie après le repas.

La Grande Ruche vous souhaite une bonne santé.

Référence : *L'eau et la santé*, Céline Caron

Nous en sommes déjà au dernier article de l'année. Nous espérons avoir pu capter votre intérêt avec notre rubrique santé.

Vous voulez en savoir plus ?

La Grande Ruche possède un centre de documentation sur tous les sujets qui touchent la santé, l'alimentation, l'écologie, etc...

Le Temps des Fêtes est déjà à nos portes.

La Grande Ruche vous suggère des menus pour vos invités en plus de plusieurs recettes alléchantes pour gâter vos amis.

Toutes ces recettes sont contenues dans notre revue maison "LE POLLEN".

Cette publication est offerte GRATUITEMENT à toute notre clientèle.

Lors de votre prochaine visite, demandez votre copie.

La Grande Ruche, vous souhaite de :

TRÈS JOYEUSES FÊTES !

Thérèse Fournier



grande ruche

marché d'aliments et de produits naturels

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7

(819) 562-9973

15 ans à votre santé

un choix
naturel

Studio de graphisme Dyane Gagnon



Équipements
de bureau
QWERT Inc.

985, Galt ouest, Sherbrooke
562-5079

Nous vous rappelons que nous réparons
louons et vendons des machines à écrire
calculatrices et des horloges de temps
master, Smith Corona
et Lathem

Elle a ri a dit : liberté, personne n'a fait voeu de cohérence

"La liberté n'est pas une marque de yogourt" lancent les lettres bleues qui crèvent ce qui reste à crever dans Saint-Henri. Du même coup, on pourrait dire que ce n'est certainement pas une Revue, ni un chien, un slogan, ni même un mot. Parce qu'il a fallu qu'il y ait ainsi des mots avec lesquels tout le monde est d'accord, et ainsi se perd le sens. C'est banal avec la liberté, mais c'est clair et ça n'a aucun bon sens. Et puis il a fallu qu'il y ait des petits mots en ordre, tellement bien rangés qu'on ne les distingue plus et qu'on ne voit plus très bien dans quelle rangée du défilé peut se trouver LIBERTÉ. Et ainsi de suite. Les mots de garnison écrits comme des grilles, c'est l'ordre qui veille dans nos têtes : pire que tout.

Je t'aime

Je n'ai rien dit justement parce que tu m'as répété tout doucement que je n'étais pas clair que c'était difficile que ce n'était pas ce que je te disais avant ou peut-être ce que je n'avais jamais dit mais ce n'était pas ce qui t'importait plutôt c'était ce que tu pensais plutôt ce que tu avais senti mais c'était la douleur ou l'attente ou le je ne sais pas qui te faisait si mal parce que tu es habituée aux je t'aime tout clairs tout simples qui empêchent de haïr aussi d'être indifférent aussi de ne rien dire alors que moi je veux bien te dire je t'aime si je peux te dire ensuite je te hais et puis tout le reste parce que je ne suis pas comme les je-t'aimes parce que je ne suis pas comme les je-ne-t'aime-pasistes parce que moi je suis indifférent tout à fait ou bien je veux sentir toutes les émotions pour toi mais alors toutes mais alors te haïr te prendre et puis te cracher dessus tout ça parce que je veux tout sentir tout prendre tout posséder et si toi tu ne veux pas toi si tu me demandes un je t'aime tout plat mais qui te fait jouir en bien tu iras ailleurs moi je n'en veux pas sinon des tiens si tu veux me les dire alors oui je veux bien je ne suis pas assez fou pour refuser ton amour après tout c'est toi seule qui le donnes qui le dis c'est moi qui le prends ça ne nous concerne pas du tout c'est comme ça si tu ne veux pas alors moi je me lève je n'ai plus à boire à ta table cette bière ce café cet après-midi rien ne m'importe sinon tout sentir c'est ça ou bien c'est rien c'est l'absolutisme des passions des sentiments ou le fascisme sans l'image-morale-émotions le dictateur c'est le choix pas moi je t'assure moi aussi je souffre il m'arrive de pleurer de ne pas t'entendre dire que tu m'aimes moi aussi j'en ai besoin mais je vis sous un autre régime fermé dur obligé pardonne-moi je t'en prie je te le jure je ferai des efforts pour être doux aimé amant amoureux je t'en prie reste avec moi je t'en prie je t'en prie je t'aime.

Je te hais

C'est par le ton de sa voix. Juste par l'intensité qu'il semblait faire s'écraser sur les mots. Peu importe que ce soit je t'aime. Qu'il ait dit je t'aime puis encore je t'aime puis qu'il ait crié je t'aime. Cela importait peu ce qu'il disait je veux dire : les mots. Il ne m'aimait pas et il m'était indifférent il le savait. Il n'était pas question aussi de pourtant dans les je t'aime. Juste je t'aime tant qu'il pouvait dit comme lancé mitraillé lentement sur moi en moi. Il savait bien que les mots n'importaient nullement sinon peut-être (il ne le savait pas je le sais) les sonorités le t lancé comme appuyé vivement à l'intensité ponctuelle de l'orgasme et violemment dirigé vers moi : je t'aime. Un t une croix au milieu de sa voix. Un couteau qu'il se plaisait à planter et où les autres sons ne servaient qu'à préparer le coup. Je t'aime. Et puis les cris les mots qu'il lançait pourtant sans le vouloir je crois perdu dans le désordre qu'il voulait créer sans y arriver nu de volonté pris repris par ses mots qu'il lançait reprenait et qui l'empêchaient de s'arrêter de crier de plus en plus. Je n'ai rien dit il n'y avait rien que je puisse dire. Même écouter les mots était inutile. Je les recevais. T'aime. Il ne voulait rien dire. Juste me les crier.

Épilogue

Ça ne servait à rien de te prendre dans mes bras, j'aurais voulu te le dire encore, mais tu as pris ma tête et tu as posé mes lèvres sur les tiennes sans que j'aie à décider, décision qui m'importe qui ne me concernait pas puisqu'il n'y avait que toi, qu'il n'y a eu que toi dans ton nous deux, que je n'ai pas eu à agir sinon d'être celui que tu aimais, celui qui laissait ses lèvres se poser sur les tiennes, ce sexe dressé qui entrait en toi et qui te faisait croire qu'il te possédait, ce sexe qui faisait vivre le tien, sans moi, hors de moi, de mon corps perdu en toi, comme prêté, je te le dis encore : dans ce jeu maudit, il ne servait à rien que mes bras te prennent, je suis sûr que je ne pouvais même pas te prendre, que si jamais le désir de te prendre et d'envahir ton sexe du mien dressé barbare sauvage pour te faire jouir de moi, si j'avais eu ce désir, te dis-je, tu m'aurais dit : qu'est-ce qui se passe, tu n'aurais pas compris comment le moi qui m'échappe t'échappe et puis je n'ai rien à dire encore, et plus rien à faire, cette fois c'est fini tu n'auras qu'à prendre tes propres bras, ton propre sexe, et pour les miens, pour les miens je fonde la république de mon propre corps, voté votant pour moi, démocratie et contre toi.

Triston Batko

LE CRIME

Lorsque les jeunes dorment et que reposent les bêtes domestiques du voisin, comme un voleur je me rends sur les lieux du crime que je commis en une époque où le désir puéril et juvénile de briser les interdits l'emporte sur toute compréhension, sur tout sens du répréhensible.

Je me glisse hors de mon lit et enfile les vêtements soigneusement pliés sous mon oreiller. J'écoute le souffle de mon conjoint. Excellent ! Elle sommeille comme un loir. Défense de réveiller les dormeurs et dormeuses. Que ce soit les bêtes inconscientes qui dorment en nous ou les copines pudiquement endormies. J'ouvre et je sors de notre pièce somnifère.

Des pièces de notre domicile s'élève un silence si intense qu'il me pousse vers l'extérieur, rejeté hors du nid : un immense trois pièces et demie semi-meublé, électricité non comprise, pour 190 \$ tous les mois. Luminescence diffuse des étoiles et brume d'octobre me donnent l'impression de me retrouver en territoire hostile, ennemi.

Je me dirige vers le sentier — dont une rosée suspecte et imprévue me mouille les bottes — qui découpe le pré juste derrière chez moi. Je peux y circuler, m'y promener les yeux clos tellement je m'y suis divertie, plus jeune, comme ce temps joyeux me semble loin ce soir. Cette nuit toutefois, cette bordure de terre chérie, qui divise le présent du crime de jeunesse, me semble hostile et pétrie de ressentiment. On m'en veut, on veut se venger.

Le temps que trotte ces quelques réflexions, je suis rendu ici, sur les lieux mêmes où, une décennie plus tôt, un mouvement impulsif et irrépressible me fit commettre le geste qui m'émeut encore. Celui qui me pousse irrésistiblement ici tous les vendredis soirs pour exorciser le démon honteux qui me ronge depuis.

Je m'en souviens comme si l'histoire se fut déroulée le mois dernier, hier. Debout, droit comme un pic, pleinement conscient du délit en devenir, les cordes sonores derrière l'épiglotte en position interdite, le corps fiévreux, les cheveux hérissés, je dis lettre proscrite :

«AAAAAAA».

Attrapez-la !

Mario Grenier



FTQ

Joyeuses fêtes

Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Estrie

(F.T.Q.)

LA TABLE RONDE DES

DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314,
Sherbrooke, Qué., J1H 4Z4
tél.: (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir

Des gens
en mouvement



Desjardins

DES SEXES

DES ANGES

Les charognards que nous sommes s'empiffrent de la détresse de la peau lors de la copulation que vient parfois interrompre la chaste pitié d'une dernière morsure.

À prime abord, l'arabordage, la reconnaissance des lieux et le repérage des proies se font, il va de soi, par ces êtres terriens ou marins, atrophiés et esclaves de leurs états. Les opérations et carnages, eux aussi, sont conséquences de nos dire et desirs.

Puis vient tambouriner à nos tempes, la non-pathétique symphonie somptueusement mortelle; digne seulement des seigneurs-rapaces aux griffes et crocs désormais célèbres et craints de tous et toutes.

L'ouverture pour certains d'entre nous, s'imagine comme un clair trou sombre, à l'orée du matin des culs aux desseins d'envoûtement, pour que nous allions introduire nos suprêmes dents entre ces louches éventails, et que d'esprit nous sachions nous y engloutir avec gré et avec force. Pour les certaines autres d'entre nous, la consécration demeure la même, avec toutefois quelques variations congénitales et "positionnelles".

Aussi pataugeant dans cette exhibition de globules et de chairs, on s'abreuve de ce vin d'Aphrodite, de cette moelleuse liqueur qui subtilement nous fait phantasmer vers des gloires, conquêtes et espoirs de pénétrer chez les invertébrés-ailés; ces DIEUX de la FORNICATION.

Prélude à une comédie qui s'estompe sans fin, qui urge nos passions barbares, qui rage nos esprits dorénavant plus bestiaux que divins. C'est bête, mais il y a un embêtant embêtement, un malheur qui nous rend inexorablement malheureux... c'est que... que de toute évidence, nous ne sommes pas ARBITRES DES CHOSES

...comme un empereur qui revendique son empire, nous revendiquons, ... comme un vautour qui cherche un deuil, nous cherchons... et cela depuis bien longtemps, depuis plusieurs existences humaines.

Or, que nous puissions nous ennoblir de se faire doucereusement envenimer par l'étreinte mièvre des corps futiles et mortels de ces HOMMES et FEMMES.

À ce jour, il est vrai que nous nous soyons intrinsèquement dissimulés dans les Âmes de quelques-uns d'entre eux, purement dans un dessein d'expérimentation pour assouvir notre soif enivrante de CONCU-PISCENCE. et ainsi peut-être attendre notre divine cible.

Épilogue à l'APOCALYPSE qui s'estompe sans fin. Que trêves et repos nous avons, néanmoins, dans notre vision, nos actes, notre contemplation dans ce vicieux secret du VICE...

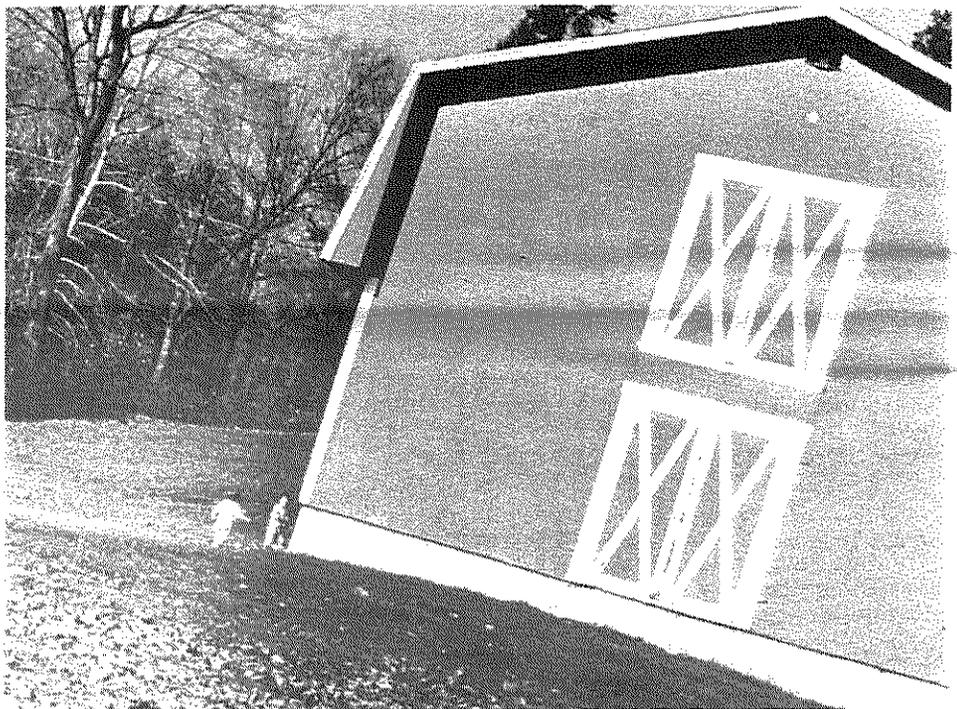
Mais hélas, cela ne peut satisfaire à la grâce des VULVAINS et PÉNISTENCIELS que nous sommes.

Car tout n'est au fond qu'une vaine feinte vers cette faim de la chair... Et vient interrompre encore la chaste pensée: que se pointe l'inéluctable dernière morsure



LA FOIRE AUX IMMORTELS, BILAL, DARGAUD ÉDITEUR, 1980.

AUTEUR : LUC de SAC



Luc de Sac

Recherchons équipiers et équipières

Pour faire : rédaction , enquêtes, photos, montage
un peu de tout quoi!

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture)
sont invités-es à nous faire parvenir de leurs créations

Se joindre à l'équipage d'ENTRÉE LIBRE
pour s'activer dans le quartier ...

contactez-nous!

• 821-2270